

**Solidaires
et responsables
pour une France
plus juste**

PLF 2013

Projet de loi de finances pour 2013

Solidaires et responsables

pour une France plus juste

Sommaire

1	Equilibres du budget 2013 : un redressement historique des comptes publics	<i>p. 1</i>
2	Renouer avec une croissance plus forte et plus solidaire – perspectives macro-économiques 2012-2017	<i>p.5</i>
3	Les dépenses du budget 2013 : un effort solidaire pour financer les priorités du Gouvernement	<i>p.7</i>
4	Une stabilisation des effectifs et de la masse salariale de l'État	<i>p.12</i>
5	La participation des opérateurs de l'État à l'effort de redressement et de stabilisation des effectifs	<i>p.15</i>
6	Evolution des concours aux collectivités locales : solidaires dans les efforts pour le redressement	<i>p.18</i>
7	Remettre la justice au cœur du système fiscal	<i>p.20</i>

Equilibres du budget 2013 : un redressement historique des comptes publics

Le projet de loi de finances pour 2013, premier budget de la nouvelle législature, marque un tournant dans la politique fiscale et budgétaire de notre pays en engageant un redressement historique des comptes publics.

Déclinant le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017, **il confirme l'objectif de déficit de 4,5% en 2012 et est porteur de près de 26 milliards d'euros de mesures destinées à atteindre l'objectif de 3% de déficit public en 2013**, comme le Président de la République s'y est engagé devant les Français et nos partenaires européens.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale présentera des mesures de recettes complémentaires, ainsi que les 2,5 milliards d'euros d'économies réalisées sur l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (ONDAM).

1. En 2012, le déficit public s'élèvera à 4,5 points de PIB, conformément à la prévision de loi de finances rectificative du 16 août 2012.

Les informations nouvelles sur les recettes de l'Etat conduisent à revoir à la baisse les recettes fiscales nettes de l'Etat de 2,1 milliards d'euros :

- l'exploitation des déclarations d'impôt sur le revenu conduit à revoir son rendement de 1 milliard d'euros par rapport à la LFR du 16 août 2012 ;
- le rendement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques est revu à la baisse de 0,5 milliards d'euros, compte tenu de la baisse de la consommation et de l'impact de la baisse temporaire de 3 centimes par litre sur les carburants décidée le 28 août dernier (-0,3 milliards d'euros) ;
- divers autres mouvements conduisent, compte tenu des recouvrements constatés, à dégrader le rendement des autres recettes fiscales nettes à hauteur de 0,6 milliard d'euros.

Les recettes non fiscales sont revues à la baisse de 1,4 milliard d'euros, compte tenu du versement sous forme de titres de certains dividendes. Cette opération produit un impact négatif sur le solde budgétaire, mais est neutre sur le déficit public au sens de la comptabilité nationale.

Le solde des comptes spéciaux progresse de 0,4 milliard d'euros.

Enfin, la prévision de charge de la dette est revue à la baisse de 0,7 milliard d'euros (pour s'élever à 46,7 milliards d'euros), compte tenu des conditions d'emprunt particulièrement favorables.

Au final, **le solde budgétaire se dégrade de 2,4 milliards d'euros par rapport à la loi de finances rectificative du 16 août 2012, pour s'élever à -83,6 milliards d'euros. La prévision de solde de l'Etat en comptabilité nationale n'est revue à la baisse que de 1 milliard d'euros.**

Cette dégradation est compensée par l'amélioration de plus d'un milliard d'euros du solde du régime général de sécurité sociale et du Fond de solidarité vieillesse, compte tenu principalement de la révision à la baisse des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) :

-0,35 milliard d'euros) et d'informations favorables sur les recettes fiscales perçues par la sécurité sociale.

2. Le budget 2013 permet de ramener le déficit public à 3 % du PIB.

Ramener le déficit public de 4,5% en 2012 à 3% en 2013 suppose de réaliser, en 2013, un effort budgétaire sans précédent de 30 milliards d'euros. Le solde structurel sera ainsi amélioré de 2 points de PIB.

Cet effort inédit répond à un triple souci de solidarité, de responsabilité et d'efficacité:

- responsabilité, car la maîtrise de la dette permet de préparer l'avenir ;
- solidarité, car les efforts sont équitablement répartis et préservent les plus modestes et les missions prioritaires de l'Etat ;
- efficacité, car la stratégie de réduction du déficit préserve la demande et notre offre productive.

L'effort sera partagé entre la recherche de recettes supplémentaires et la mise en œuvre d'économies en dépenses, partagé également entre les ménages et les entreprises.

Les 30 milliards d'euros nécessaires à l'atteinte de l'objectif se décomposent en environ 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires prélevées sur les ménages les plus aisés, environ 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires prélevées sur les entreprises qui disposent des plus grandes marges de manœuvre, en préservant les petites et moyennes entreprises, et 10 milliards d'euros d'économies, en préservant les secteurs prioritaires comme l'éducation, l'emploi, la justice et la sécurité.

S'ajoutent à ces 30 milliards d'euros de mesures, la maîtrise de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) en 2013, contenu à 2,7 %, soit une économie de 2,5 milliards d'euros par rapport à l'évolution tendancielle de ce poste, ainsi que la montée en puissance des mesures de la loi de finances rectificative du 16 août 2012, estimée à 4,4 milliards d'euros.

Le projet de loi de finances pour 2013 porte la grande majorité des dispositions tendant à mettre en œuvre ces orientations. Le présent projet de loi propose ainsi :

- 10 milliards d'euros d'économies sur le budget de l'Etat (ces mesures sont détaillées dans la fiche « dépenses du budget 2013 ») ;
- 15,8 milliards d'euros de mesures en recettes sur les 20 milliards d'euros annoncés par le Président de la République (cf. tableau *infra*), le solde étant présenté dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

3. Le solde budgétaire de l'Etat s'améliorerait de 22 milliards d'euros en 2013.

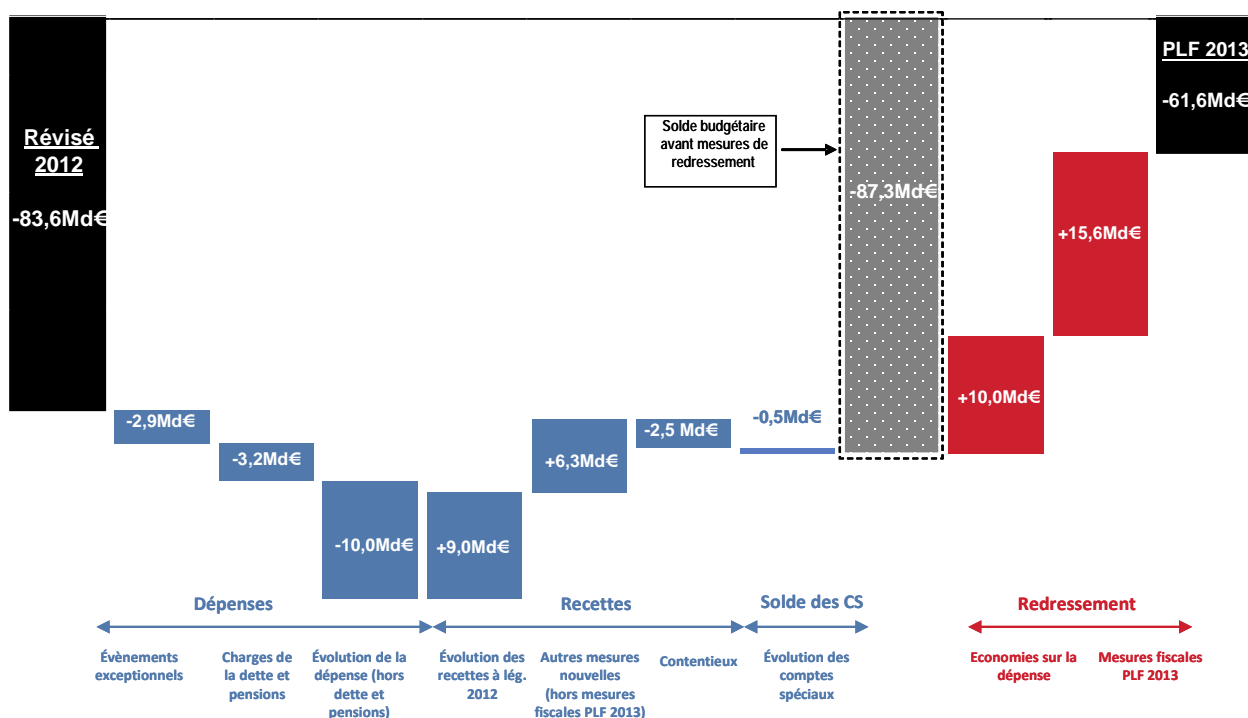
Le déficit de l'État pour 2013 est évalué à 61,6 milliards d'euros, en amélioration nette de 22 milliards d'euros par rapport au solde révisé pour 2012 (estimé à 83,6 milliards d'euros), dont près de 26 milliards d'euros de mesures de redressement permettant de respecter la trajectoire de finances publiques cohérente avec nos engagements européens.

L'amélioration du solde budgétaire prévue pour 2013 s'explique par les éléments suivants :

- la poursuite de la maîtrise de la dépense de l'État, sous l'effet de l'application de la norme « zéro valeur », qui conduit à une stabilisation, à champ constant, des dépenses de l'État hors charge de la dette et pensions par rapport à la LFI 2012 ; au

delà de cette règle, des événements exceptionnels augmentent la dépense de près de 3 milliards d'euros du fait notamment de la recapitalisation de la Banque européenne d'investissement (BEI), sans impact sur la dépense en comptabilité nationale ;

- une augmentation spontanée des recettes de l'État de l'ordre de 9,0 milliards d'euros, fondée notamment sur une évolution spontanée des recettes fiscales nettes de l'État estimée à 3,1% ;
- une hausse, budgétée, des remboursements de contentieux fiscaux anciens, à hauteur de 2,5 milliards d'euros ;
- le rendement budgétaire des mesures fiscales introduites à l'occasion de ce projet de loi de finances (15,6 milliards d'euros¹), qui s'ajoute à l'impact des mesures antérieures et des mesures de transfert ou de périmètre (6,3 milliards d'euros) ;
- enfin, une légère dégradation du solde des comptes spéciaux, de près de 0,5 milliards d'euros par rapport au révisé 2012.



La budgétisation des coûts éventuels de remboursements de contentieux fiscaux

Dans un objectif de sincérité des comptes, le présent PLF prend en compte le coût des éventuels paiements à opérer dans le cadre des contentieux fiscaux. Ces coûts sont en hausse de 2,5 milliards d'euros par rapport à 2012. Ils concernent :

- le remboursement des retenues à la source applicables aux revenus distribués aux OPCVM étrangers, une dépense est prévue à hauteur de 1,8 milliards d'euros en 2013, après 1,5 milliards d'euros en 2012 ;
- les remboursements à opérer au titre du précompte mobilier, un montant de 0,9 milliard d'euros.

Enfin, un montant de 1,3 milliard d'euros a été inscrit dans le budget 2013 au titre du contentieux communautaire relatif à la taxe sur les opérateurs Internet, le jugement de la CJUE étant attendu en 2013.

¹ Sur les 15,8 milliards d'euros de mesures en recettes du PLF 2013, 0,2 milliard d'euros impacte le solde des administrations de sécurité sociale et 15,6 milliards d'euros le solde budgétaire de l'Etat.

Détail des mesures en recettes du projet de loi de finances pour 2013

1. Rétablir la progressivité de l'imposition des personnes	4,7
Imposition au barème de l'impôt sur le revenu des dividendes et des intérêts	2,0
Imposition au barème de l'impôt sur le revenu des plus-values mobilières	1,0
Création d'une tranche d'impôt sur le revenu à 45%	0,3
Baisse du plafond du quotient familial à 2000€	0,5
Contribution exceptionnelle à 75% pour les revenus d'activité supérieur à 1 M€	0,2
Abaissement à 10 000€ du plafonnement global des niches	0,0
Réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)	1,0
Revalorisation de la décote, au bénéfice des ménages moyens et modestes	-0,3
2. Rééquilibrer l'imposition des entreprises pour favoriser l'investissement	8,8
<i>Limitier les niches fiscales des grandes entreprises et préserver les dispositifs en faveur de la croissance et des PME</i>	7,0
Limitation de la déductibilité des charges financières	4,0
Application de la quote-part de frais et charges sur les plus-values de long terme à la plus-value brute et non plus nette (niche « Copé »)	2,0
Limitation de l'imputation des reports déficitaires sur le résultat de l'exercice	1,0
<i>Contributions exceptionnelles pour participer au redressement</i>	1,8
Taxation des entreprises d'assurance	0,8
Réforme du cinquième acompte d'impôt sur les sociétés	1,0
3. Répondre au défi du manque de logements	0,3
Taxation au barème de l'impôt sur le revenu des plus-values immobilières sur les terrains à bâtir	0,18
<i>dont impact Etat</i>	-0,02
<i>dont impact sécurité sociale</i>	0,20
Renforcement de la taxe sur les logements vacants	0,15
4. Amorcer la transition vers une fiscalité écologique	0,2
Renforcement de la TGAP air	0,04
Renforcement du malus automobile	0,2
5. Autres mesures	1,8
Lutte contre la fraude	1,0
Révision à la hausse de la contribution de 3% sur le versement de dividendes (mesure de LFR 2 2012)	0,8
TOTAL	15,8
IMPACT SUR LE SOLDE BUDGETAIRE DE L'ETAT	15,6

Renouer avec une croissance plus forte et plus solidaire Perspectives macro-économiques 2012-2017

La France traverse depuis quatre ans une crise sévère, qui a frappé l'ensemble de l'économie mondiale, et qui s'est ravivée depuis un an avec l'intensification de la crise européenne. La dette publique avoisine désormais les 90 % du PIB, nos entreprises perdent des parts de marchés à l'exportation, le chômage progresse, frappant aujourd'hui plus de 10 % de la population active. Les inégalités se sont creusées aux deux extrêmes de l'échelle des revenus. Dans ce contexte, la France ne peut espérer, en 2012, qu'une croissance atone de 0,3 %.

Un agenda ambitieux de réformes pour renouer avec une croissance plus forte, plus équilibrée et plus solidaire

Face à cette situation économique, sociale et financière extrêmement difficile – plus difficile que lors du débat d'orientation des finances publiques - le gouvernement entend conduire avec courage et détermination un agenda de réforme ambitieux pour renouer avec une croissance plus forte, plus équilibrée et plus solidaire, respectueux de notre modèle social et des équilibres environnementaux, en mobilisant toutes les énergies et tous les atouts.

Sous l'impulsion du président de la République, la réorientation des politiques européennes en faveur de la croissance a été engagée lors du Conseil européen des 28 et 29 juin, laissant espérer une dissipation progressive des tensions dans la zone euro.

Sur le plan national, le Gouvernement a amorcé la remise en ordre des finances publiques et adopté sans tarder des mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), encadrement des loyers en zone tendue, revalorisation du SMIC, baisse du prix des carburants, annulation de la hausse de TVA dite sociale, création de 150 000 emplois d'avenir.

Des chantiers d'envergure ont été lancés pour rééquilibrer et renforcer notre croissance de long terme : réforme du financement de l'économie (avec la création de la banque publique d'investissement, la réforme bancaire et la réforme de l'épargne règlementée), réforme du financement de notre protection sociale en faveur de la compétitivité, réforme du marché du travail avec les négociations sur la sécurisation de l'emploi et les contrats de génération, réforme de l'action publique, réforme de la politique du logement...

Le projet de loi de finances pour 2013 s'inscrit pleinement dans cette stratégie de redressement du pays. La politique de désendettement est menée de façon à préserver la demande sans nuire à notre offre productive, en rétablissant la progressivité de l'imposition des ménages et en rééquilibrant l'imposition des entreprises. Le projet de loi de finances concilie ainsi la nécessaire réduction des inégalités et les impératifs d'efficacité économique.

Une reprise seulement graduelle de la croissance à court terme dans un environnement international vulnérable

A la suite des décisions du Conseil européen des 28-29 juin, des étapes importantes ont été franchies dans la mise en œuvre d'une politique cohérente et ambitieuse de résolution de la crise en zone euro, avec notamment la décision d'un pacte pour la croissance et l'emploi doté de 120 milliards d'euros et la création d'une véritable union bancaire permettant de déconnecter le lien entre dette bancaire et dette souveraine. En parallèle, la Banque centrale européenne a lancé un nouvel instrument qui lui permettra, sous certaines conditions, d'intervenir sur le marché secondaire de manière illimitée et d'assurer ainsi une meilleure transmission de la politique monétaire à l'économie réelle.

Dans un contexte de dissipation progressive des tensions dans la zone euro, **la croissance de la France se redresserait légèrement pour s'établir à 0,8 % en 2013, hypothèse sur laquelle est bâti le projet de loi de finances.** Cette reprise serait tirée par une accélération de la demande mondiale adressée à la France qui soutiendrait ses exportations (+4,8%). L'amélioration des perspectives de débouchés conduirait les entreprises à investir davantage (+1,5%) et à moins puiser dans leurs stocks. La demande des ménages continuerait de résister, avec une consommation en légère progression (+0,3%) et une reprise de l'investissement en logement grâce aux mesures du PLF en faveur de la construction. L'inflation serait moins forte qu'en 2012 (+1,8% après 2,0 %), notamment du fait de la hausse récente du prix du pétrole et des matières premières agricoles. L'économie recommencerait progressivement à créer des emplois en dépit de la faiblesse de la croissance, grâce à la montée en charge des emplois d'avenir, à la fin du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux dans le secteur public et à la mise en œuvre des contrats de génération.

Le projet de loi de programmation des finances publiques repose sur une hypothèse de croissance de 2 % entre 2014 et 2017. Une hypothèse conventionnelle prudente de redressement progressif de la croissance potentielle est retenue, partant de 1,1 % en 2011 jusqu'à 1,6 % à l'horizon 2017, l'accélération reflétant l'impact des réformes qui seront engagées au cours du quinquennat.

Chiffres clés :

*Prévisions économiques 2012-2013
(Variation en volume, sauf indication contraire, en %)*

	2011	2012	2013
PIB en France	1,7	0,3	0,8
Demande mondiale de biens adressée à la France	5,9	1,5	4,9
Indice des prix à la consommation en France	2,1	2,0	1,8
PIB monde	3,9	3,5	3,8
États-Unis	1,8	2,3	2,0
Zone euro	1,4	-0,3	0,6
Taux de change euro/USD (niveau)	1,39	1,27	1,24
Prix du <i>Brent</i> (niveau en USD)	111	113	113

Les dépenses du budget 2013 : un effort solidaire pour financer les priorités du Gouvernement

1. Les dépenses de l'Etat (hors dette et pensions) seront stabilisées en valeur

Conformément aux orientations définies par le Premier ministre pour la préparation du budget, les dépenses de l'Etat, hors dette et pensions de retraite, sont stabilisées en valeur en 2013 au niveau de la loi de finances initiale 2012. En conséquence, les dépenses de l'Etat (hors dette et pensions) seront strictement égales au niveau fixé en 2012, malgré l'augmentation des prix (1,75 %).

La mise en œuvre de ce principe a exigé de la part de l'ensemble des ministères des efforts importants afin de dégager des économies, permettant à la fois de contenir l'évolution naturelle de certaines dépenses et de financer les priorités du gouvernement.

Par ailleurs, la charge de la dette s'inscrit en baisse en 2013 (-3,9 % par rapport à la loi de finances initiale 2012). Cette situation résulte des conditions favorables auxquelles la France emprunte sur les marchés.

Cette économie sur la charge de la dette vient intégralement réduire le déficit budgétaire.

<i>CP en Md€</i>	LFI 2012	Mesures de transfert PLF 2013	Modifications de périmètre PLF 2013	LFI 2012 format 2013	PLF 2013
Dépenses du budget général *	290,7	0,0	0,1	290,8	291,2
PSR Collectivités territoriales	55,6	0,0		55,6	55,7
PSR Union européenne	18,9			18,9	19,6
Plafond des impositions et ressources affectées aux opérateurs et organismes divers chargés de mission de service public	3,0		1,5	4,5	4,4
DÉPENSE TOTALE	368,2	0,0	1,6	369,8	370,9
<i>Prévision d'inflation</i>					+ 1,75%
<i>Évolution en volume</i>					- 1,43%
Charge de la dette	48,8			48,8	46,9
Pensions	42,2	0,0	0,0	42,3	45,2
<i>dont contribution directe État employeur</i>	37,6	-0,2	0,0	37,4	40,0
<i>dont contribution des opérateurs</i>	4,6	0,2		4,8	5,2
PÉRIMÈTRE "ZÉRO VALEUR"	277,2	0,0	1,6	278,7	278,7
<i>Évolution en valeur</i>					0,00%

* Hors dotation au Mécanisme européen de stabilité (6,5 Md€) et à la Banque européenne d'investissement (1,6 Md€).

2. Le financement des priorités du Gouvernement

L'effort de maîtrise des dépenses auquel tous les ministères ont participé permet de dégager les marges nécessaires pour financer les priorités du Gouvernement, dans le strict respect des engagements du Président de la République. Ainsi, le projet de budget 2013 se fixe trois priorités : l'éducation et la jeunesse, l'emploi, la justice et la sécurité.

La jeunesse constitue la première des priorités du Gouvernement. A ce titre, plusieurs mesures nouvelles sont financées pour :

- **l'emploi des jeunes** : des mesures importantes seront mises en œuvre et financées pour améliorer l'insertion et l'emploi des jeunes dans notre société. L'engagement du Gouvernement est réaffirmé à travers la mise en œuvre des emplois d'avenir. L'objectif est d'apporter des solutions plus durables que les contrats aidés antérieurs en les ciblant sur les jeunes les plus en difficultés. Dès 2013, 100 000 emplois d'avenir seront déployés dans les zones dans lesquelles le chômage des jeunes est le plus élevé.
- **l'autonomie des jeunes** : le service civique constitue un outil privilégié d'engagement et de prise d'autonomie. Il permet à des jeunes entre 16 et 25 ans d'effectuer une mission d'intérêt général dans une association ou une collectivité publique. 30 000 d'entre eux auront la possibilité d'intégrer le dispositif dès 2013, soit 10 000 de plus qu'en 2012 (+50 %) et un effort budgétaire de 26 millions d'euros.
- **l'enseignement scolaire** : le Président de la République a fait de l'école une priorité de son mandat. Afin de répondre au défi que constitue la réussite de tous les élèves, 55 000 des 60 000 nouveaux emplois créés durant la mandature bénéficieront à l'enseignement scolaire. Dans ce cadre, outre le remplacement intégral de tous les enseignants partant à la retraite, plus de 11 000 emplois (soit 9 011 ETP dont 230 pour l'enseignement technique agricole) seront créés en 2013. Ils viennent compléter les 6 728 postes créés dans le cadre de la loi de finances rectificative du 16 août 2012.
- **l'enseignement supérieur** : des moyens supplémentaires sont prévus pour les universités dès l'année 2013 avec 1 000 créations d'emplois, au sein des 5 000 postes annoncés par le Président de la République. Ces efforts permettront d'améliorer les conditions d'accueil, d'aide et d'encadrement des étudiants, de développer les services d'orientation et d'insertion, et surtout de renouveler profondément l'approche pédagogique dans certaines filières.

L'emploi est le deuxième axe prioritaire d'intervention du Gouvernement. Les moyens de ce secteur sont maintenus. Outre les 100 000 emplois d'avenir, le nombre de contrats aidés est maintenu au niveau de 2012. L'accent est mis sur l'amélioration de l'offre de service fournie par Pôle emploi et sur les mesures d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi. Ainsi, 2 000 recrutements supplémentaires en contrat à durée indéterminée ont été engagés dès la fin 2012 et seront finalisés en 2013. S'y ajouteront 2 000 emplois qui seront redéployés d'ici 2014 au sein de l'opérateur vers les services d'accompagnement renforcé. Ce sont donc près de 4 000 agents supplémentaires, au contact direct des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, qui assureront le succès de la nouvelle offre de services.

Enfin, la justice et la sécurité constituent le troisième axe prioritaire du Gouvernement. Les moyens de ces deux missions progressent en valeur entre 2012 et 2013 (hors contribution de l'État au CAS pensions) respectivement de 3,0 % et de 0,2 %. 1 000 emplois sont créés sur ces deux missions (520 sur la justice et 480 sur la sécurité) :

- s'agissant de **la justice**, les moyens supplémentaires permettront la mise en œuvre d'une politique publique de la justice rénovée, renforçant la justice civile, réaffirmant la spécificité de la justice des mineurs, développant les aménagements de peine et l'insertion pour prévenir la récidive, développant l'aide aux victimes et l'accès au droit et modernisant les services au bénéfice de ses acteurs et bénéficiaires ;
- s'agissant de **la sécurité**, les moyens supplémentaires, notamment les recrutements, renforceront les effectifs des forces de sécurité dans les zones de délinquance les plus sensibles, en particulier dans les « zones de sécurité prioritaires » définies par le Gouvernement.

3. 10 milliards d'euros d'économies en dépenses

La stabilisation en valeur des dépenses de l'Etat (hors dette et pensions) nécessite, pour être atteint, un effort important d'économies. En effet, sans économie, la dépense de l'Etat sur ce périmètre évoluerait de près de 10 milliards d'euros dont 1 milliard d'euro au titre du financement des priorités du Gouvernement. Le reste de la progression de la dépense, soit 9 milliards d'euros, correspond à une évolution spontanée de la dépense. Il s'agit en particulier :

- de l'impact de l'inflation, notamment sur le coût des prestations à caractère social (aides personnalisées au logement, allocation adulte handicapé, allocation de solidarité, revenu de solidarité active) ou sur les dispositifs de réduction du coût du travail (compensations des exonérations sectorielles de cotisations sociales, contrats aidés) ;
- de l'évolution des besoins de paiement sur des programmes d'investissement et notamment la loi de programmation militaire ;
- de l'augmentation mécanique de la masse salariale (glissement vieillesse technicité, montée en puissance de l'impact des mesures catégorielles) ;
- de la croissance de la contribution de la France au budget européen (720 millions d'euros en 2013).

Ainsi, pour assurer la stabilisation en valeur des dépenses hors dette et pensions, il est indispensable de dégager des économies importantes. Pour en assurer la soutenabilité, l'effort est partagé entre :

- **le fonctionnement des ministères (effort de 2,8 milliards d'euros)** : les créations d'emplois dans les missions prioritaires (enseignement, sécurité et justice) sont gagées par 12 298 suppressions dans les autres missions (*voir la fiche effectifs*). La masse salariale de l'Etat est stabilisée (0,2 % en valeur) et les dépenses de fonctionnement sont réduites de 5 % en 2013 par rapport à leur évolution tendancielle, chaque ministère étant mis à contribution dans la limite de ses capacités ;
- **les interventions (effort de 2,0 milliards d'euros)** : de nombreux dispositifs, notamment discrétionnaires, sont revus pour assurer un meilleur ciblage de leur effet, à l'instar des exonérations sur les emplois occasionnels dans le secteur agricole qui sont recentrées sur les bas salaires ;
- **la défense (effort de 2,2 milliards d'euros)** : la trajectoire des dépenses prévue par la loi de programmation militaire est ajustée afin de la rendre plus cohérente avec la réalité de l'avancement des projets et réorganisations sur lesquels elle repose ;

- **les investissements (effort de 1,2 milliard d'euros)** : des projets non prioritaires ou dont le financement n'a jamais été établi sont décalés ou arrêtés. La programmation de la construction de prisons, notamment via le recours aux partenariats publics-privés dans ce secteur, est ainsi remise en cause, en cohérence avec un changement de cap de la politique pénale, consistant à réduire le nombre d'incarcérations en privilégiant les peines alternatives. Une rationalisation et une priorisation des investissements d'infrastructures de transport est mise en œuvre ;

- **la participation d'autres acteurs publics à l'effort de redressement (effort de 1,8 milliard d'euros)** : l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités territoriales est stabilisée en valeur en 2013, ce qui suppose de financer en son sein l'évolution naturelle à la hausse des dotations notamment par le développement de l'intercommunalité, tout en assurant un doublement du rythme de progression des dotations de péréquation entre collectivités. Les opérateurs sont, par ailleurs, mis à contribution, notamment au travers d'un encadrement plus efficace et à une réduction de 2,8 % de leurs ressources affectées (*voir la fiche « Opérateurs »*).

10 milliards d'euros d'économies sur le budget de l'Etat en 2013

Interventions de l'Etat (2,0 Md€)

- Un meilleur ciblage ou un encadrement accru de certains dispositifs

⇒ exemples : exonérations agricoles, aides aux entreprises, ...

Investissements (1,2 Md€)

- Le décalage ou l'arrêt de projets non financés ou non prioritaires - notamment dans le secteur culturel ou la constructions de prisons (partenariats publics privés)

- Une rationalisation et une priorisation des investissements d'infrastructures de transport

⇒ pour l'avenir, la mise en place d'une démarche d'évaluation systématique des investissements

Défense (2,2 Md€)

- Un ajustement de la trajectoire des dépenses prévues par la loi de programmation militaire pour la rendre plus réaliste

⇒ pour l'avenir, le lancement d'une réflexion (livre blanc) puis la préparation d'une prochaine loi de programmation militaire

Fonctionnement (2,8 Md€)

- Stabilité globale de la masse salariale

⇒ pour l'avenir, cet objectif de stabilité globale de la masse salariale sera maintenu et les effectifs seront stabilisés sur la durée du quinquennat

- La baisse des crédits de fonctionnement concerne tous les ministères (économie moyenne de 5 %)

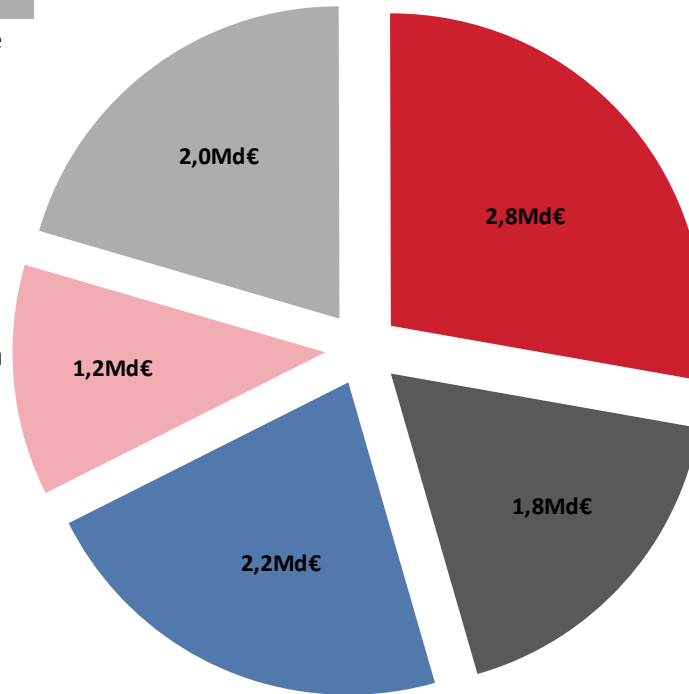
Participation d'autres entités à l'effort de redressement (1,8 Md€)

- Une économie de -2 % sur les dotations aux opérateurs et -0,1 Md€ sur leurs taxes affectées

⇒ pour l'avenir, le plafonnement des taxes affectées sera étendu

- La participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement par la stabilisation de leurs dotations

⇒ pour l'avenir, les collectivités territoriales participent au redressement des finances publiques selon des modalités précisées dans un pacte de confiance et de solidarité négocié avec l'État



Une stabilisation des effectifs et de la masse salariale de l'Etat

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) engagée par le précédent Gouvernement avait conduit à des suppressions de postes considérables (30 000 destructions d'emplois chaque année) en lien avec la méthode aveugle du non remplacement systématique d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux.

Les engagements du Président de la République mettent un terme à cette stratégie qui, en crispant le dialogue social, n'a pas permis de concrétiser les objectifs d'amélioration du service public annoncés. Ces engagements s'articulent autour de 2 axes :

- des recrutements pour les missions prioritaires : enseignement, justice, sécurité. 65 000 postes seront créés pour ces priorités sur le quinquennat
- une stabilisation des effectifs sur le quinquennat. Les créations de postes pour les missions prioritaires seront accompagnées de réductions dans d'autres ministères. Ces réductions ne résulteront cependant pas de l'application mécanique d'une norme, mais par une analyse approfondie au sein de chaque ministères des gisements d'efficacité.

1. Les priorités du Gouvernement bénéficient des créations d'emploi prévues par le programme

Le Président de la République a affirmé le principe d'un renforcement des effectifs sur le quinquennat dans deux domaines majeurs de l'action publique :

- 60 000 postes seront créés dans l'enseignement
- 5 000 postes seront créés pour la sécurité et la justice

Le budget 2013 met en œuvre ces deux priorités dans le respect de l'engagement d'une stabilité de l'emploi public.

- 10 011 créations de postes dans l'enseignement en 2013 :
 - 8 781 au sein du ministère de l'éducation nationale
 - 1 000 dans les universités
 - 230 pour l'enseignement agricole

Ces créations ajoutent aux 6 778 postes créés dès la rentrée 2012 dans le cadre de la loi de finances rectificative du 16 août 2012.

Les emplois créés à la rentrée 2012 ont permis de répondre aux besoins les plus urgents en confortant dans le 1er degré le potentiel de remplacement et les dispositifs d'aide aux élèves handicapés. Ils ont également permis de renforcer la présence des adultes des établissements scolaires avec la création de 2 600 personnels d'accompagnement

(conseillers d'éducation, assistants d'éducation et assistants chargés de prévention et de sécurité).

A la rentrée 2013, la mission enseignement scolaire bénéficiera de 9 011 créations de postes dont l'objectif sera principalement de reconstruire une formation initiale de qualité pour les étudiants - futurs enseignants qui bénéficieront d'une entrée progressive dans le métier d'enseignant dans le cadre d'une formation alliant connaissances disciplinaires et didactiques mais aussi présence dans les établissements. L'intégralité des départs à la retraite des enseignants titulaires du premier et second degré seront remplacés.

Les 1000 emplois créés dans les universités en 2013 permettront d'améliorer les conditions d'encadrement et d'accompagnement des étudiants et d'engager les innovations pédagogiques nécessaires en licence.

Ce sont ainsi près de 17 000 postes qui auront été créés depuis l'été 2012 dans l'enseignement.

- 1 000 postes pour la sécurité (480) et la justice (520)

La police nationale et la gendarmerie nationale, bénéficieront de 480 créations d'emplois dès 2013. Ces emplois permettront de renforcer les effectifs des forces de sécurité dans les zones de délinquance les plus sensibles, en particulier dans les « zones de sécurité prioritaires » définies par le Gouvernement.

La mission Justice bénéficiera de 480 créations d'emploi en 2013. Ces moyens permettront la mise en œuvre d'une politique publique de la justice renouvelée, renforçant la justice civile, réaffirmant la spécificité de la justice des mineurs, développant les aménagements de peine et l'insertion pour prévenir la récidive, développant l'aide aux victimes et l'accès au droit et modernisant les services au bénéfice de ses acteurs et bénéficiaires. Par ailleurs, 40 emplois seront créés pour la justice administrative.

2. Les effectifs de l'Etat sont stabilisés

En 2013, les effectifs des ministères qui ne concourent pas aux missions prioritaires seront réduits de 12 298 postes. Cet effort compense les créations de postes dans l'éducation, la sécurité et la justice en 2013, ainsi qu'une partie des créations de postes de la rentrée 2012, de manière à respecter le principe de stabilité des effectifs sur la durée du quinquennat.

Ce chiffre reste très inférieur aux 30 000 suppressions environ opérées chaque année par le Gouvernement précédent.

Cet effort concerne, pour 7 234 postes, le ministère de la défense, suivant la trajectoire fixée par la loi de programmation militaire et accompagnant les réorganisations prévues dans ce cadre.

Les autres ministères participeront à l'effort de stabilisation de l'emploi public à hauteur de 5 064 postes. Cela correspond à un taux d'effort moyen de 1,6%.

Cet effort a fait l'objet au sein de chaque ministère d'un travail d'identification des gisements d'efficacité : mutualisation de fonctions support, simplification des procédures et des structures, optimisation des moyens, meilleure répartition des effectifs entre les différents niveaux d'administration. Chaque ministère est ainsi engagé dans une logique de

modernisation de l'action publique portant sur l'ensemble de ses services, y compris les opérateurs.

Les travaux engagés, à la demande du Premier ministre, dès le mois d'août et dont le calendrier et la méthode seront précisés lors du séminaire gouvernemental du 1er octobre prochain, permettront d'affiner les réformes dans le respect des objectifs du Gouvernement.

Créations d'emplois en faveur des priorités gouvernementales	11 011
Enseignement	10 011
dont Education nationale	8 781
dont Enseignement agricole	230
dont Universités	1 000
Sécurité et Justice	1 000
dont Police et Gendarmerie	480
dont Justice	520
Réduction d'emplois dans les autres ministères	- 12 298
Affaires étrangères	-184
Affaires sociales et santé	-186
Agriculture hors enseignement agricole	-280
Culture et communication	-15
Défense	-7 234
Ecologie, développement durable, énergie	-614
Egalité des territoires	-662
Economie et finances	-2 353
Intérieur hors Police et Gendarmerie	-614
Outre-mer	0
Redressement productif	-9
SPM hors justice administrative	-6
Travail, emploi, dialogue social et relations professionnelles	-141
Total budget 2013	- 1 287
Créations d'emplois effectuées pour la rentrée 2012	6 778
Total depuis le début du quinquennat	5 491

3. La masse salariale de l'Etat est stabilisée

A périmètre constant, la masse salariale de l'Etat hors pensions s'établit à 80,6 milliards d'euros en 2013, contre 80,4 milliards d'euros en 2012, soit une quasi-stabilisation (+0,2%).

Celle-ci est notamment permise par la limitation des mesures catégorielles à 310 millions d'euros en 2013, contre près de 550 millions d'euros/an sur 2008-2012.

Ces enveloppes catégorielles, comme l'effet de la revalorisation du SMIC qui représentera environ 80 millions d'euros supplémentaires, bénéficieront notamment aux fonctionnaires de catégorie C.

La participation des opérateurs de l'Etat à l'effort de redressement et de stabilisation des effectifs

Les opérateurs de l'Etat représentent une part importante de l'action publique, les subventions qui leur sont versées s'élevant à environ 20% des crédits et ils représentent plus de 430 000 emplois. Ils bénéficient également de nombreuses taxes affectées en plus des subventions perçues.

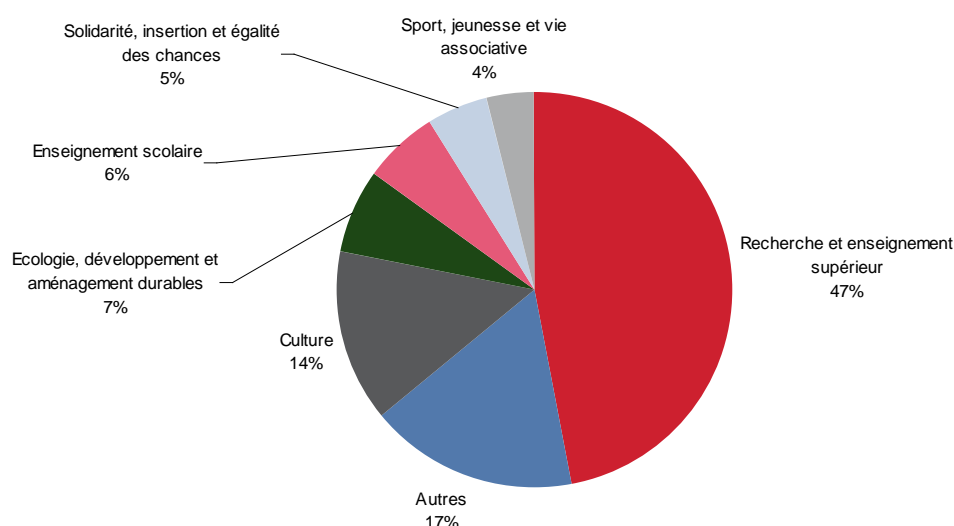
Ils représentent donc un enjeu majeur pour les finances publiques. Le budget triennal prévoit une évolution comparable à celles des crédits du budget général, à savoir une stabilisation des crédits (en valeur) et des emplois. Cette stabilisation se fera, comme pour l'Etat, en respectant les priorités du Gouvernement que constituent l'enseignement et l'emploi. Les taxes affectées à ces établissements seront également mieux maîtrisées.

1. Les opérateurs de l'État, un enjeu majeur pour nos finances publiques

Les opérateurs de l'État sont des organismes dotés d'une autonomie juridique et budgétaire qui mettent en œuvre des politiques publiques définies par l'État. De statuts juridiques variés, ils sont placés sous la tutelle d'un ou plusieurs ministères. Leur financement est majoritairement assuré par l'État par subvention et/ou par ressources affectées.

556 organismes composent le périmètre des opérateurs de l'État et sont rattachés à 59 programmes du budget de l'État. 6 missions concentrent à elles-seules près de 90% des opérateurs de l'État.

Répartition des opérateurs par principales missions (en nombre)



En 2013, ils représenteront **434 773 emplois** et seront financés par l'Etat à hauteur de **38,9 milliards d'euros**.

Le rapport de l'Inspection générale des finances sur l'Etat et ses agences publié en septembre 2012 établit que, sur un périmètre constant, les emplois des opérateurs ont crû de 6 % depuis 2007 et leurs moyens financiers provenant de crédits budgétaires ou de taxes affectées de 15 %. Il est donc aujourd'hui légitime que les opérateurs de l'État participent

pleinement à la mise en œuvre des priorités du gouvernement et au redressement des comptes publics.

2. Les priorités du Gouvernement se traduisent par un renforcement des moyens de Pôle Emploi et des universités.

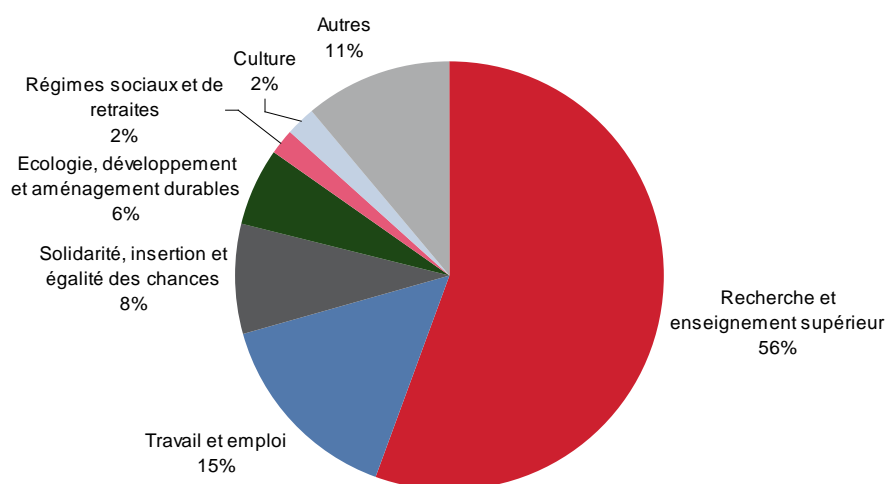
Conformément aux engagements pris devant les Français, **les universités bénéficient d'un renfort de 1000 postes en 2013**, qui permettront d'améliorer les conditions d'encadrement et d'accompagnement des étudiants et d'engager les innovations pédagogiques nécessaires en licence.

L'engagement du Gouvernement est réaffirmé en faveur de l'emploi et de la lutte contre le chômage avec la mise en œuvre de mesures pour améliorer l'offre de service de **Pôle Emploi** et des mesures d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi. Ainsi, **2000 recrutements supplémentaires seront réalisés dès 2013** et 2000 emplois seront redéployés d'ici 2014 au sein de l'opérateur vers les services d'accompagnement renforcé. Ce sont donc près de 4000 agents, au contact direct avec les demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, qui assureront le succès de la nouvelle offre de services.

3. Une participation des opérateurs à l'effort de redressement des comptes publics

Les subventions et dotations versées en 2013 s'établissent à 38,9 milliards d'euros. Les subventions versées aux opérateurs sont stabilisées en valeur en 2013, hors dynamique des versements au CAS Pensions.

Répartition des crédits versés aux opérateurs par principales missions (en crédits de paiement sur un total de 38,9 milliards d'euros)



Le nombre d'emplois des opérateurs est plafonné en 2013 par la loi de finances initiale. Il s'élève à 385 513 équivalents temps plein (ETP). Cette autorisation porte sur l'ensemble des emplois rémunérés par l'opérateur, à l'exclusion des emplois à durée déterminée

financés par des ressources propres et obtenues par contrat ou par appel d'offres public, qui constituent les emplois « hors plafond ». Ceux-ci sont estimés à 49 202 ETP.

Retraité des variations de périmètre, notamment les transferts effectués entre les plafonds ministériels et les plafonds des opérateurs (+10 472 ETP), le plafond des autorisations d'emplois de 2013 représente un effort de réduction de 1.303 ETP (soit un taux d'effort d'environ 0,7%), hors créations en faveur des universités et de l'emploi.

	2013
Créations Universités	1 000
Créations Pôle Emploi	2 000
Réduction d'emplois autres opérateurs	-1 303

4. Rationalisation des taxes affectées

Certaines taxes affectées aux opérateurs et à divers organismes chargés de mission de service public sont plafonnées (*voir la fiche budgétaire « Fixation de plafond aux taxes affectées aux opérateurs et divers organismes chargés de mission de service public »*). Ces taxes affectées constituent en effet pour ces organismes une recette assimilable à une subvention de l'État. L'abaissement du plafond permet d'associer les établissements à l'effort de redressement des comptes publics en limitant leurs dépenses d'une part, et en augmentant, d'autre part, les recettes de l'État du montant perçu au-delà du plafond.

Le projet de loi de finances pour 2013 propose une extension du champ du plafonnement des taxes affectées à 10 taxes supplémentaires, portant ainsi le montant global du plafonnement de 3 milliards d'euros à 4,5 milliards d'euros (+50%). Cela concerne notamment les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et d'artisanat et les chambres d'agriculture.

Par ailleurs, un prélèvement de 150 millions d'euros est opéré sur la trésorerie du Centre National du Cinéma et de l'image animée.

Le Gouvernement s'engage également à présenter au Parlement d'ici le 30 juin 2013 un audit portant sur la pertinence de l'affectation de ces taxes.

Evolution des concours aux collectivités locales : solidaires dans les efforts pour le redressement

1. Pour participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe des concours aux collectivités locales sera stabilisée en 2013

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'euros en 2013. Ces concours sont composés de plusieurs dotations:

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
- Des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'euros ;
- Les autres concours, que l'on appelle l' « enveloppe normée » des concours de l'Etat (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.

En 2013, afin de participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales est stabilisée en valeur, c'est-à-dire que son montant 2013 est égal à son montant 2012 (50,5 milliards d'euros).

En revanche, les crédits du fonds de compensation de la TVA augmentent de 120 millions d'euros. Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues.

Au total, les concours de l'Etat aux collectivités locales augmentent globalement de 120 millions d'euros par rapport à 2012. Compte tenu de l'évolution tendancielle de ces dépenses, estimée par la Cour des Comptes à environ 500 millions d'euros, cette évolution correspond à un effort de près de 400 millions d'euros réalisé par les collectivités locales.

2. Cet effort s'accompagne d'un renforcement de la péréquation

Afin de tenir compte des fortes disparités dans la situation financière des collectivités territoriales, principalement liées aux écarts de ressources, la péréquation est substantiellement renforcée dans le projet de loi de finances pour 2013.

La péréquation verticale d'abord, c'est-à-dire l'attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin, est doublée par rapport à l'an dernier : +238 millions d'euros contre +119 millions d'euros en 2012. Pour les communes, la dotation de solidarité urbaine augmente de 120 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale de 78 millions d'euros et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros. Pour les départements, la dotation de péréquation urbaine et la dotation de fonctionnement minimale augmentent globalement de 20 millions d'euros. Enfin, la dotation de péréquation des régions augmente de 10 millions d'euros.

La péréquation horizontale - c'est-à-dire la solidarité entre les collectivités - est renforcée en 2013 avec la montée en puissance des fonds de péréquation entre collectivités et l'ajustement des critères retenus, pour une plus grande efficacité.

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en charge comme prévu par la loi. 360 millions d'euros seront répartis en 2013 contre 150 millions d'euros en 2012. De plus, une large concertation avec les membres du Comité des finances locales et les associations d'élus a conduit à modifier certaines règles de fonctionnement de ce fonds, en prenant notamment en compte le revenu par habitant comme critère transversal de charges des collectivités.
- L'année 2013 sera la première année d'application des deux fonds de péréquation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ces fonds permettront de répartir 50 millions d'euros pour les départements et 26 millions d'euros pour les régions.

L'augmentation de la péréquation permet ainsi de renforcer la solidarité entre les territoires et ainsi de rendre plus équitable la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

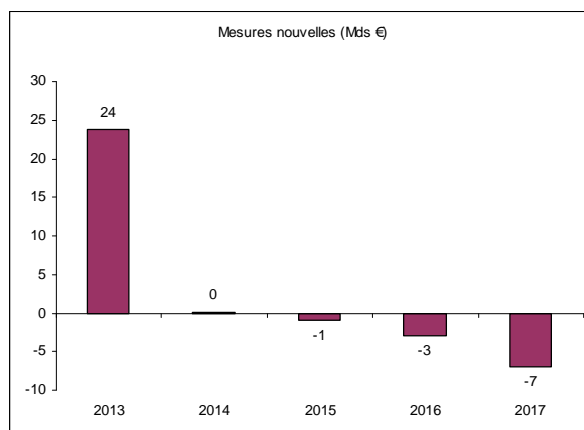
Remettre la justice au cœur du système fiscal

Le projet de loi de finances pour 2013 réoriente la fiscalité pour un juste partage des efforts demandés à tous dans le cadre d'une réforme fiscale d'ensemble. Cette réforme rétablit la progressivité de l'imposition des personnes et rééquilibre la fiscalité des entreprises. Par ailleurs, le projet de loi de finances mobilise la fiscalité pour soutenir l'offre de logement et amorce la transition vers une fiscalité encourageant des comportements écologiquement responsables.

Au titre du projet de loi de finances pour 2013 et du projet de loi de financement de la sécurité sociale, un effort total d'environ 10 milliards d'euros sur les ménages et d'environ 10 milliards d'euros sur les entreprises est proposé, tout en préservant l'activité et l'emploi.

La hausse des prélèvements accompagne l'effort d'économie sur la dépense publique. Concentrée sur la première année, elle permettra d'atteindre l'objectif de redressement des comptes publics décrit dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2012-2017. Dans une seconde phase, les prélèvements seront stabilisés et reculeront à compter de 2016, conformément à la trajectoire définie par le Gouvernement.

La trajectoire en mesures nouvelles des prélèvements obligatoires portés par l'Etat et la sécurité sociale, incluant les mesures de la loi de finances rectificative du 16 août 2012, s'établit comme suit :



Le PLF 2013 propose 6,2 milliards d'euros de hausse de l'imposition des ménages les plus aisés, et 9,6 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires sur les entreprises, dont sont préservées les petites et moyennes entreprises.

Ces hausses de prélèvements sont ciblées sur les ménages les plus aisés, afin de préserver le pouvoir d'achat du plus grand nombre, la consommation et donc la croissance et l'investissement. Concernant les entreprises, les PME et TPE, génératrices de croissance et d'emploi, sont épargnées par les mesures proposées.

A l'inverse de la politique fiscale suivie par la précédente majorité et conformément aux engagements du Président de la République, l'effort demandé ne repose pas sur des mesures de hausse générale et indifférenciée des impôts, mais sur une réforme profonde de la structure des prélèvements, qui permet de décliner 4 priorités.

Rétablir la progressivité de l'imposition des personnes

En prenant en compte toute la capacité contributive des ménages, la réforme fiscale permet de demander plus à ceux qui ont davantage et assure une répartition socialement juste et économiquement efficace de l'effort de redressement.

Elle permet de revenir sur les baisses d'impôts votées au cours des 10 dernières années, qui ont affaibli la progressivité de l'impôt sur le revenu et allégé l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) alors que des hausses d'impôts étaient parallèlement imposées au plus grand nombre.

La progressivité de l'impôt sur le revenu sera rétablie :

- par la création d'une nouvelle tranche à 45% au-delà de 150 000 euros par part
- par la baisse du plafond du quotient familial à 2 000 euros
- par un encadrement strict des niches fiscales, plafonnées à 10 000 euros
- par la soumission au barème progressif des revenus du capital (intérêts, dividendes et plus-values de cessions de titres), dorénavant imposés comme les revenus du travail
- par la majoration de la décote à l'entrée du barème à 480 euros, ce qui permettra de préserver 7,4 millions de ménages de la hausse de l'impôt qu'ils auraient subie du fait de la non-indexation du barème.

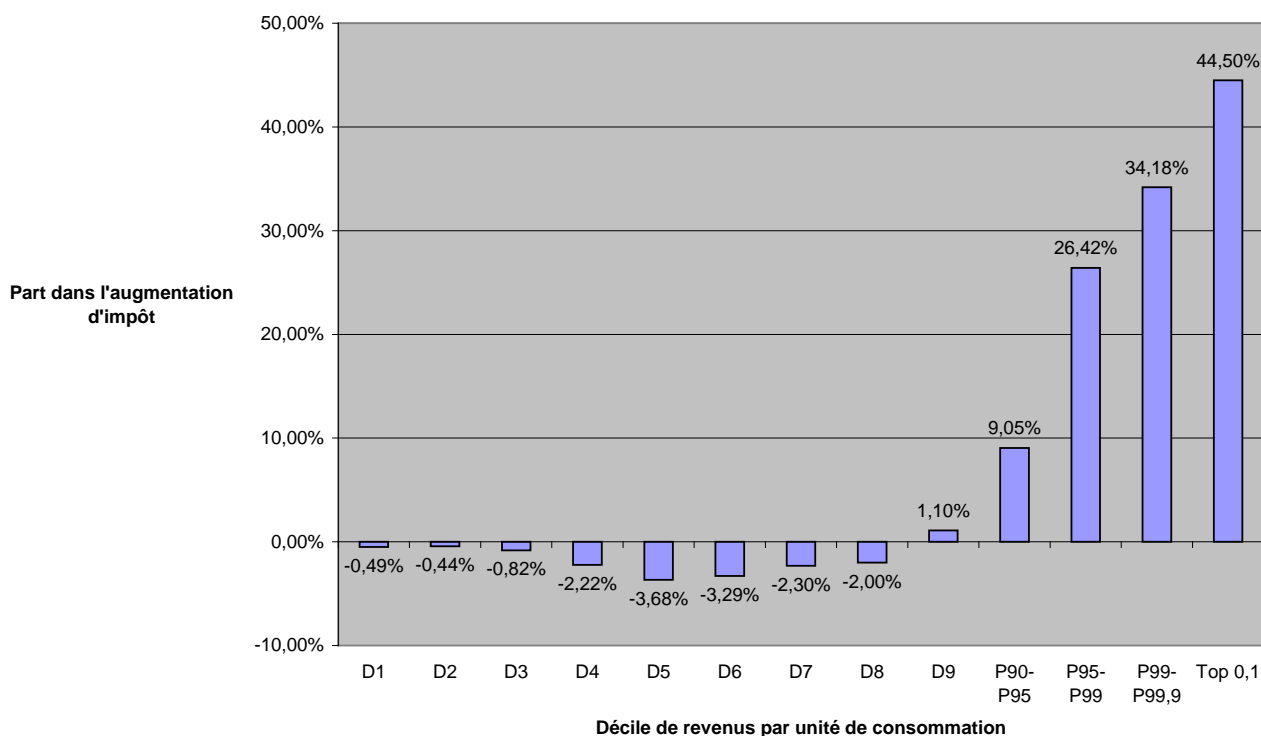
L'ensemble de ces réformes dégage un rendement net de 3,5 milliards d'euros.

En 2013, compte-tenu des réformes proposées, l'imposition au titre des revenus de 2012 sera diminuée ou inchangée pour 89 % des ménages.

8,5 millions de foyers fiscaux bénéficieront d'un allègement d'impôt tandis que le prélèvement augmentera pour 4,1 millions de foyers fiscaux.

L'impôt total versé par le 1 % des ménages les plus aisés augmentera de plus de 2,8 milliards d'euros, soit près de 80 % du rendement total de la réforme, conformément aux engagements de faire contribuer plus ceux qui ont davantage.

Répartition de l'impact de la réforme de l'impôt sur le revenu



Les détenteurs des plus hauts revenus et patrimoines sont appelés à un effort de solidarité exemplaire, représentant 1,2 milliards d'euros :

- à travers une contribution exceptionnelle de solidarité, portant à 75% l'imposition des revenus d'activité des personnes dont les revenus d'activité 2012 et 2013 sont supérieurs à 1 million d'euros.
- à travers la réforme de l'ISF qui permettra de moderniser cet impôt tout en revenant sur sa baisse décidée en 2011.

Pour que tous participent effectivement à l'effort, la politique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales fait l'objet d'une attention particulière. Avant même qu'un ensemble de mesures législatives ne soit proposé dans le prochain collectif budgétaire, cette priorité a été réaffirmée et a notamment conduit à la mise en place immédiate d'un comité de veille stratégique associant les administrations concernées.

Rééquilibrer l'imposition des entreprises

Pour préserver l'investissement et l'emploi, les efforts demandés concernent les plus grandes entreprises, actuellement moins imposées que les PME, car elles sont les premières bénéficiaires des niches.

L'assiette de l'impôt sur les sociétés est consolidée par la remise en cause de certains avantages fiscaux particulièrement utilisés par les grandes entreprises, pour un rendement total de 6 milliards d'euros :

- Limitation de la part des charges financières nettes que les grandes entreprises peuvent déduire de leur impôt
- Suppression de la subvention fiscale des opérations sur titres de participation bénéficiant de la « niche Copé ».

Ces deux mesures permettront de réduire de 30 % l'écart de taux implicite d'imposition entre les PME et les grandes entreprises.

Des mesures complémentaires également ciblées sur les plus grandes entreprises sont proposées pour 2,8 milliards d'euros :

- Réforme des modalités de calcul du 5^{ème} acompte des grandes entreprises pour rapprocher le paiement de l'impôt de la réalisation des résultats courants
- Limitation de la possibilité d'imputer les reports déficitaires sur les résultats imposables afin que les grandes entreprises ne puissent plus réduire de plus de 50 % leur bénéfice imposable grâce à ces reports
- Contribution spécifique des entreprises d'assurance qui ont bénéficié d'un traitement fiscal excessivement avantageux en 2011.

Les TPE et PME innovantes bénéficieront de l'ouverture du Crédit impôt recherche aux dépenses d'innovation.

Un choc d'offre en faveur du logement

La fiscalité est mobilisée pour développer l'offre de logements en libérant du foncier et des locaux, et en favorisant la construction :

- Afin de supprimer toute incitation à la rétention de terrains constructibles, l'abattement pour durée de détention applicable aux plus-values réalisées sur leur cession est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces plus-values seront soumises au barème progressif à compter de 2015. Pour les immeubles, un abattement exceptionnel supplémentaire de 20% s'appliquera aux plus-values réalisées en 2013 afin d'inciter aux cessions.
- La taxe sur les logements vacants, l'imposition foncière des terrains constructibles et la taxe sur les friches commerciales sont rendues plus efficaces pour libérer des locaux sous-utilisés et des terrains constructibles.
- Un dispositif ciblé d'incitation fiscale à l'investissement locatif intermédiaire permettra la construction de 40 000 logements par an.

Amorcer la transition vers une fiscalité écologique

Le projet de loi de finances pour 2013 constitue la première étape de la mise en œuvre de la feuille de route fixée dans le cadre de la conférence environnementale. Conformément à ses conclusions, il est proposé :

- de rendre la TGAP Air plus incitative, en l'étendant à de nouvelles substances nocives
- de majorer le Malus automobile frappant les véhicules les plus polluants.